



surcôt de 125 eurid

Par **titamabe**, le **30/06/2019** à **09:03**

Bonjour,

Air France m'a facturé un surcôt de 125 euros lors de mon retour Paris Pau en prétendant que j'étais absente au vol aller, ce qui est faux. Comme le scanner à billet électronique ne fonctionnait pas, mon billet aller n'a pas été validé. J'ai eu beau porter réclamation et produire mon ticket CB de paiement de l'Orlyval, et un courrier détaillé relatant mon vol aller, rien n'y a fait. J'ai été humiliée au comptoir traitée de fraiseuse et de ne pas pouvoir prouver ma bonne foi. Je veux porter plainte. Comment faire?

Par **Visiteur**, le **30/06/2019** à **10:17**

Bonjour

Etes vous la personne qui se rendait à SAINT MARTIN (antilles) et qui posait la question du PAU-PARIS ?

Par **P.M.**, le **30/06/2019** à **11:23**

Bonjour,

Je ne suis pas sûr que vous puissiez prétendre à un délit pour déposer plainte au pénal, mais vous pourriez vous rapprocher d'une association de consommateurs ou d'un avocat spécialiste pour envisager un recours au civil...